

Conditions Générales d'Utilisation

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation du service ZAMATICKET ont vocation à régir l'utilisation entre ZAMATICKET et l'organisateur d'événements (Ci-après « Les parties »).

L'inscription ou l'utilisation du service, par un utilisateur, emporte acceptation expresse et sans réserve les CGUS suivantes qui prévaudront sur tout autre document.

ZAMATICKET est une solution de billetterie éditée par la société Galerie E-Pac. Ladite billetterie permet à des organisateurs (dénommés ci-après comme « les Organisateurs ») d'événements (visés ci-après comme « les Evénements ») de mettre en vente leurs Billets (désignés, dans le présent contrat, comme « les Billets »). Les acquéreurs de ces Billets sont alors désignés, ci-après, par le terme « les Acheteurs ». Les détenteurs et utilisateurs des Billets sont dénommés comme « les Participants »

ARTICLE 1- OBJET

ZAMATICKET met à disposition de l'organisateur une application web permettant de paramétrer en autonomie sa billetterie et d'y consulter les informations sur l'état des ventes en temps réel.

Le paramétrage effectué pour chaque événement par l'organisateur donne à ZAMATICKET le pouvoir d'éditer, fabriquer, vendre et commercialiser pour le compte des Organisateurs, des Billets. Un billet correspond à la matérialisation d'un droit d'entrée.

L'opération d'intermédiation ne concerne que la vente de ces droits d'entrée. ZAMATICKET acquiert ce droit d'entrée auprès de l'organisateur pour ensuite les vendre auprès des acheteurs. L'action de ZAMATICKET se limite au stade de la commercialisation, sans jamais intervenir au plan de l'organisation de l'événement. De ce fait, les Organisateurs demeurent les seuls responsables de l'organisation de l'événement.

L'Organisateur est le seul à contracter avec les Participants concernant le déroulement des Événements. Seuls les Organisateurs sont responsables du règlement et de la réalisation des Contrats conclus avec les Acheteurs. ZAMATICKET ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des violations d'obligations survenant dans le cadre de la conclusion d'un Contrat entre les Organisateurs et les Acheteurs de ticket.

ZAMATICKET peut également intervenir en tant que prestataire sur le lieu de l'événement ou via la location de matériel.

ARTICLE 2 – PRINCIPE DE BILLETTERIE ÉLECTRONIQUE

ZAMATICKET met à disposition des Organisateur une solution de Billetterie en ligne personnalisable dont l'accès est limité et restreint par un couple identifiant / mot de passe unique et confidentiel, créé par l'Organisateur lors de son inscription.

Seuls les Organisateur ou leurs gestionnaires disposent d'un droit d'accès, d'un pouvoir de contrôle tant sur le paramétrage de la Billetterie que sur les données relatives aux Événements. Le contenu et les informations relatives aux événements exposés sur les sites de ZAMATICKET sont de la seule responsabilité des Organisateur. (Date, lieu, description et conditions d'accès, conditions d'achat, quantités disponibles, dates de mise en vente, etc). L'ensemble des informations relatives aux billets vendus sont actualisées en temps réel.

Le Participant recevra par SMS après la réalisation des opérations de confirmation de l'achat, une confirmation de sa commande contenant son Billet. Les Billets sont émis sous format électronique.

L'Organisateur peut à tout moment consulter la liste et les quantités des billets vendus. En date de l'événement, ZAMATICKET met à disposition de l'Organisateur différents outils permettant de l'assister dans le contrôle d'accès à l'événement. Cette opération est réalisée sous la seule responsabilité de l'Organisateur.

ARTICLE 3 – TARIFS

L'Organisateur fixe le prix de vente des Billets ou produits.

En rémunération des prestations effectuées, ZAMATICKET percevra une rémunération assise sur le prix des billets vendus par ZAMATICKET.

ZAMATICKET se réserve le droit de modifier de manière non rétroactive ses tarifs à tout moment. Sauf mention contraire, les tarifs incluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Certaines prestations comme la location de matériel ou la mise à disposition de certaines fonctionnalités peuvent faire l'objet d'une rémunération forfaitaire.

ARTICLE 4 – MODALITES DE REGLEMENT

L'Organisateur peut s'informer de l'état des ventes et des futures sommes à percevoir à tout moment via son interface de gestion.

L'Organisateur définit son mode de règlement qui peut être Orange Money ou Mobicash en indiquant le numéro de téléphone lors de la création du compte.

Lors de chaque échéance, ZAMATICKET reversera à l'Organisateur les recettes de ses ventes en ligne (après déduction des commissions) et mettra à disposition de l'Organisateur une synthèse des ventes et des virements réalisés. En raison des délais de transfert et des jours travaillés, une période d'un à trois jours est généralement constatée afin de voir le compte de l'Organisateur crédité.

Le versement du prix du billet n'interviendra que si l'ensemble des coordonnées et informations relatives à l'identification de l'Organisateur ont été fournis et validés par ZAMATICKET.

En cas de doute ou de pièce manquante, ZAMATICKET se réserve le droit de suspendre l'intégralité des versements et demandera à l'organisateur des documents complémentaires via son interface organisateur (justificatifs d'identité, contrat de location, autorisation, licence, etc) .

La transmission de ces documents ne suffira pas à entraîner le versement. Si le doute est maintenu, les sommes resteront acquises par ZAMATICKET jusqu'au bon déroulement de l'événement. Dans ce cadre, ZAMATICKET pourra prendre contact avec les participants de l'événement afin de vérifier la bonne tenue de l'événement.

Dans le cas où le doute est levé ou les pièces manquantes fournies, le versement des sommes sera alors effectué lors de la prochaine échéance fixée par la politique de versement définie par l'organisateur.

Si le doute n'est pas levé, ZAMATICKET peut choisir de rembourser les acheteurs avec les fonds à sa disposition.

Afin d'améliorer la sécurité, les fonds issus des ventes de billets pourront être cantonnés sur un compte virtuel propre à l'organisateur auprès d'un opérateur de paiement spécialisé.

ZAMATICKET ne pourrait être tenu responsable d'un blocage des fonds par un organisme bancaire, ou de tout incident technique ne résultant pas de son ressort et empêchant le paiement.

ARTICLE 5 – MANDAT DE FACTURATION

ZAMATICKET est mandatée par l'Organisateur pour émettre en son nom et pour son compte des factures relatives aux billets vendus.

L'Organisateur dispose d'un délai de 10 (dix) jours francs à compter de la transmission des factures par ZAMATICKET pour contester les factures émises pour son compte et pour établir une facture rectificative qui viendra annuler et remplacer la précédente. En l'absence d'objection pendant ce délai, le règlement est considéré comme valable et libérant définitivement ZAMATICKET.

L'Organisateur fait également son affaire personnelle du paiement de toutes taxes, droits ou impôts et tiendra ZAMATICKET indemne du paiement de telles taxes droits ou impôts.

ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT

Les Billets ne peuvent faire l'objet d'un droit de rétractation. Toute commande est alors juridiquement considérée comme ferme et définitive. Les Billets ne peuvent être ni échangés, ni revendus, ni repris sans l'accord de l'organisateur.

ARTICLE 7 – ANNULATION OU MODIFICATION D'UN EVENEMENT

L'Organisateur est responsable de toute décision d'annulation, de report ou de modification d'un événement. Il est tenu d'informer ZAMATICKET en cas d'annulation, de report ou de modification substantielle de l'Evènement.

Conformément aux textes en vigueur :

- L'annulation de l'événement entraîne un remboursement de l'acheteur
- Toute modification majeure de l'événement (date, lieu, programmation...) doit entraîner une possibilité de remboursement qui pourra être offerte à l'acheteur par l'Organisateur.

L'Organisateur, comme l'acheteur est conscient qu'un remboursement est intégralement supporté par l'Organisateur. ZAMATICKET ne sera tenue au remboursement au nom et pour le compte de l'Organisateur que si, au jour de la demande de remboursement, elle détient des fonds au nom et pour le compte de l'Organisateur. À défaut de fonds, ZAMATICKET invitera les Participants à se rapprocher de l'Organisateur. ZAMATICKET ne saurait se substituer à l'Organisateur.

ARTICLE 8 – DURÉE DE VALIDITÉ ET RÉSILIATION

Le contrat est conclu dès la date de son acceptation et pour une durée déterminée. Il prend fin 15 jours après la fin de l'événement.

ZAMATICKET exercera de manière ponctuelle des contrôles de l'exactitude des informations fournies par les Organisateurs et se réserve le droit, de résilier ou suspendre unilatéralement et sans délai l'inscription de tout Organisateur qui manquerait à ses obligations, notamment :

- Impossibilité de contacter l'organisateur pendant une période prolongée - Contenu illicite
- Événement frauduleux
- Atteinte à l'image de ZAMATICKET suite à un manquement à ses obligations d'Organisateur

En dehors de tout manquement, ZAMATICKET se réserve le droit de suspendre les ventes d'un événement.

ARTICLE 9 – OBLIGATIONS DE ZAMATICKET

ZAMATICKET s'engage à procéder à l'édition des Billets conformément au paramétrage réalisé par les Organisateur.

ZAMATICKET est responsable du traitement de la commande et de l'expédition du ticket. Dans le cas d'un achat en ligne, ZAMATICKET s'engage à expédier les tickets réservés ou achetés par voie électronique via l'envoi d'un sms contenant le Billet numérique ou un lien permettant le téléchargement de ce dernier.

ZAMATICKET s'engage à rendre compte des opérations réalisées pour le compte de l'Organisateur, en mettant à sa disposition une reddition des comptes faisant apparaître le montant des bases d'imposition. La base d'imposition comprend le montant hors taxes des ventes effectuées au profit des tiers d'une part et le montant de la commission du commissionnaire d'autre part. Cette reddition de compte ne prendra un caractère définitif qu'après la clôture de l'événement. La clôture de l'événement intervient dès la fin de l'événement.

ZAMATICKET s'engage à reverser les sommes encaissées par son intermédiaire pour le compte de l'Organisateur, déduction faite des commissions prévues, sous réserve des conditions prévues dans l'article 4 du présent contrat.

ARTICLE 10 – ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

L'utilisateur déclare avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions Générales de Vente. Les données de connexion conservées par ZAMATICKET faisant preuve.

ARTICLE 11 – MENTIONS LEGALES

ZAMATICKET est une solution éditée par Galerie E-PAC, société au capital de 10.000.000 fca.

RCCM: BFOUA2008A2322

Adresse : 10 BP 13813 OUAGA 10

Téléphone: 78813911

Email: contact@zamaticket.com

Représentant Légal: Edgard Pacody